



www.anqaev.fr



Novembre 2021

N° 2021 – 11a

Rapport Moral 2021

4^{ème} Exercice : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Depuis deux ans la vie associative et, faut-il le dire, l'ensemble de nos vies sont perturbés par la pandémie de la COVID 19. Les réunions avec les adhérents comme avec les institutions et les professionnelles deviennent aléatoires, étant reportées voire supprimées au dernier moment. Heureusement, même si c'est une solution moins conviviale, les réunions par télétravail permettent le maintien d'un dialogue et peu à peu, certaines réunions reprennent en présentiel comme celle du 24 septembre à la mairie de Nice où notre maire, C.Estrosi, a présenté son plan de verdissement pour la ville de Nice. Bien entendu, la volonté de réduire l'impact du dioxyde de carbone (CO₂) et la volonté d'embellir les quartiers touchent aussi l'est de la ville, dont le quartier du port et l'espace comprenant le Théâtre National de Nice, le Mamac et Acropolis. Nous y reviendrons. Les nouvelles normes de mesures de la pollution de l'air adoptées par l'Organisation Mondiale de la Santé changent la donne dans notre région car suivant ces nouvelles normes nous passons de 1,5% de personnes impactées par la pollution de l'air à 79% de la population touchée.

Une vie publique importante et reconnue

La vie publique de notre association est restée très active en ces années de pandémie. Rien pour l'année 2021, nous avons participé à 20 réunions et Gérard Bonnes et Daniel Moatti ont été interviewés à plusieurs reprises dans les médias régionaux (Nice-Matin, France Télévisions, MarsActu etc.) Notre message reste constant, celui d'une prise en compte grandissante de la pollution aérienne portuaire par les institutions et des remèdes à apporter.

Notre appartenance à deux réseaux AtmoSud et Fne-Paca

Notre association est membre de deux réseaux importants :

1 - AtmoSud qui est une Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air. AtmoSud reste le maître d'œuvre de la surveillance de la qualité de l'air en région Sud-PACA. Plusieurs actions spécifiques ont été menées par cet organisme officiel appartenant au réseau national ATMO. En octobre 2019, nous avons participé aux journées méditerranéennes de l'Air à Ajaccio organisées conjointement par AtmoSud et QualitAir Corse. L'avantage de cette participation, c'est de nous permettre d'entendre ce que les institutionnels et les professionnels prévoient pour notre proche avenir et aussi de porter publiquement nos revendications.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie

Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



2 – **FNE-PACA** qui est une association régionale regroupant des centaines d'associations de défense de l'environnement dans notre région. FNE-PACA est membre du réseau national de France Nature Environnement qui comprend 3.500 associations. C'est grâce au FNE PACA que nous avons pu coordonner nos actions médiatiques et institutionnelles avec les associations de riverains portuaires de Marseille, Toulon, Ajaccio et Bastia.

Participations et actions en cours

Intervention sur le port de Nice

A plusieurs reprises notre secrétaire général, Gérard Bonnes, est intervenu auprès des autorités portuaires pour signaler des pollutions aériennes ou maritimes dans le port obtenant une résolution rapide des problèmes posés.

Les capteurs-citoyens

Notre association travaille en concertation avec deux associations niçoises, Nice à vélo et AstroSud ainsi qu'avec le FNE-PACA et l'Université de Nice dans le cadre d'une très prochaine action relative aux capteurs-citoyens. Nous vous en avons parlé, nous avons évoqué dans les colonnes de la Brèves de Lymphia l'arrivée prochaine de ces capteurs légers. Plusieurs membres de l'association sont portés volontaires. Il nous faudra attendre encore un peu car le processus devient complexe impliquant des associations marseillaises, toulonnaises, niçoises, mais aussi AtmoSud, le FNE-PACA, les Métropoles de Marseille, Toulon et Nice ainsi que leurs services et les universités de Marseille et de Nice. L'importance du choix des capteurs et de leur fabrication devient un facteur important, d'où une certaine attente. Les capteurs sont légers et coûtent entre 70 et 300 € pièce. Le problème reste un emploi parfois limité soit à la mesure du dioxyde de carbone CO₂, de dioxyde d'azote NO₂ ou du dioxyde de soufre SO₂ ou des particules fines et ultrafines de 10 µ à 1µ et moins. Il faudra nous coordonner pour la répartition de ces capteurs en sus avec deux autres associations niçoises, Nice à vélo et AtmoSud.

Le Conseil Métropolitain sur le Climat et le Plan de Prévention de l'Atmosphère

Le 6 juillet 2021 nous avons participé à une des premières réunions du Conseil Métropolitain sur le Climat. En 2019 et 2020, nous avons été conviés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la préfecture de région aux travaux préparatoires du Plan de Protection de l'Atmosphère.

Ces réunions nous permettent de dialoguer avec les institutionnels (Etat, mairie, métropoles, armateurs etc.) De la sorte, nous sommes au courant des avancées du plan de verdissement de la ville, en particulier du port de Nice. De la mise en œuvre d'une Zone de Faible Emission à Nice. Zone limitant le trafic routier des véhicules trop polluants car producteurs de dioxyde de carbone qui est un gaz à effet de serre réchauffant l'atmosphère. Le maire de Nice promet que cette mise en œuvre de la ZFE attendra 2026. En raison des contentieux, est-ce que ce sera possible d'attendre aussi longtemps ? Est-ce que ces zones d'exclusion ne pénalisent les personnes aux revenus les plus faibles ne pouvant pas acheter un véhicule adapté aux nouvelles normes ou un véhicule électrique ?

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie

Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



La qualité de l'air et un Etat français condamné à plusieurs reprises

Le 12 juillet 2017, le Conseil d'Etat condamnait l'Etat lui demandant de respecter les normes de pollution de la qualité de l'air de la directive européenne n°2008/50/CE du 21 mai 2008. Les feuilles de route émises par le gouvernement en mars 2018 ne répondant pas à la demande parce que publiées sans budget, ni finance, nous avons avec 72 autres associations et l'aide de maître Cofflard déposé une requête le 1^{er} octobre 2018 et le Conseil d'Etat a de nouveau condamné l'Etat le 10 juillet 2020 en raison de son inaction quand à la qualité de l'air. Le 4 août 2021, le Conseil d'Etat a astreint le gouvernement français à réserver et dépenser 10 millions d'euros pour la défense de la qualité de l'air. Sur ces 10 millions d'euros obtenus, 200.000 € seront versés à AtmoSud qui compte les investir dans le projet « capteurs-citoyens ».

Parallèlement, le **24 octobre 2019, la France a été condamnée par la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) pour manquement aux obligations concernant la qualité de l'air.** La CJUE « condamne la France pour manquement aux obligations issues de la directive qualité de l'air » de 2008. Selon l'institution, « la France a dépassé de manière systématique et persistante la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote depuis le 1^{er} janvier 2010 ». Douze agglomérations françaises sont concernées par ces dépassements : Paris, Marseille, Lyon, **Nice**, Toulouse, Montpellier, Strasbourg, Reims, Grenoble, Clermont-Ferrand, Toulon et la vallée de l'Arve.

Conclusion

Avec la crise de la COVID et les confinements, l'année 2020 a été une année « zéro » permettant en l'absence des trafics routiers, aériens et maritimes de prendre la mesure des pollutions dont nous sommes les victimes (plusieurs dizaines de milliers de morts annuelles en France, 500 présumées à Nice). Depuis plusieurs mois de « dé-confinement », les navires, les avions et les véhicules terrestres sont revenus et la pollution aérienne ainsi que sonore. Mais de façon moindre sur le plan quantitatif qu'en 2019, mais ressentie en 2021, comme plus insupportable en raison de la plénitude des périodes de confinements où la pollution avait quasiment disparu.

Les scientifiques du Groupement International d'Expert sur le Climat (GIEC) et du Groupement d'Experts sur le Climat de notre région (GREC-Sud) nous promettent une aggravation constante de la situation climatique dont Alex sur notre département est un exemple.

L'ANQAEV a son niveau et avec les moyens qui sont les siens a participé, participe et participera à la protection de l'environnement des Niçois. Les actions décrites dans ce rapport moral le prouvent.

Daniel Moatti, Président de l'ANQAEV - le 15 novembre 2021

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie

Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@anqaev.fr